

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)**

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

1- La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. Il en découle que, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2018 a décidé de renouveler le mandat du liquidateur pour une période d'une année.

2- Certaines informations relatives à l'identité de certains actionnaires dans le capital social de la SICAV, notamment : l'adresse, le numéro de la carte d'identité et le numéro de registre de commerce, demeurent non communiquées par le dépositaire et le gestionnaire.

3- La comptabilité loge des soldes de dividendes non encore payés dont l'identité de certains bénéficiaires demeure non identifiée par le dépositaire et le gestionnaire.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières.

A ce titre, la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

L'efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL

Mehdi FRADI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération de 0,5 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. À ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2018, s'élève à 1 947 Dinars TTC.
En outre, le dépositaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 1 octobre 2018.
2. La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 1.19 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2018, s'élève à 4 636 Dinars TTC.
En outre, le gestionnaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 1 octobre 2018.

II. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. En vertu des résolutions de l'AGE du 12 Octobre 2018, le mandat du liquidateur a été renouvelé d'une année. A cet effet, et sur demande du CMF, les honoraires du liquidateur au titre de ce second mandat, qui s'élèvent à 4 000 Dinars HT devraient être supportés par le dépositaire.

Tunis, le 22 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL
Mehdi FRADI

BILAN
arrêté au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	182 917	216 404
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		182 917	216 404
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		406 221	395 399
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	406 221	395 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		589 138	611 804
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	1 904	4 166
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	65 160	79 212
TOTAL PASSIF		67 064	83 378
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	529 215	533 238
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	-7 141	-4 813
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-4 813	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		-2 328	- 4 813
ACTIF NET		522 074	528 426
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		589 138	611 804

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	6 977	14 242
a - Dividendes		6 977	14 242
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	6 590	5 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 567	19 605
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-6 583	-9 309
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 985	10 296
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	-9 313	-15 109
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 328	-4 813
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-2 328	-4 813
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		56 479	28 361
* +/- values réalisées sur cession des titres		-60 335	-104 301
* Frais de négociation de titres		-168	-1 752
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-6 352	-82 505

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>	-6 352	-82 505
a - Résultat d'exploitation	-2 328	-4 813
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	56 479	28 361
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-60 335	-104 301
d - Frais de négociation de titres	-168	-1 752
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-5 698
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	-	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 352	-88 203
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	528 426	616 629
b - En fin de l'exercice	522 074	528 426
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	428	428
b - En fin de l'exercice	428	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 219,799	1 234,640
DIVIDENDES PAR ACTION	-	13,313
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-1,20%	-13,38%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31/12/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution de catégorie mixtes, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances, en date du 25 Octobre 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

La gestion d'ATTIJARI PLACEMENTS SICAV est confiée à la société de gestion « Attijari Gestion »,
Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est ATTIJARI BANK.

La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2018 a décidé de renouveler le mandat du liquidateur pour une période d'une année.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêtée, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêtée, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 182 917 Dinars contre 216 404 Dinars au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Coût d'acquisition	182 964	272 931
- Actions et droits rattachés	-	89 967
- Titres OPCVM	182 964	182 964
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Plus ou moins-values potentielles	-47	-56 527
- Actions et droits rattachés	-	-54 563
- Titres OPCVM	-47	-1 964
-Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	-
Total	182 917	216 404

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Tableau de mouvement du portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus</u>	<u>+/-values latentes</u>	<u>Valeur Fin exercice</u>	<u>+/-values réalisées</u>
Solde au 31/12/2017	272 931	-	-56 528	216 404	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>	-			-	
Actions et droits rattachés	-			-	
Obligations	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
<u>Cessions & Remboursements de l'exercice</u>	- 89 967			-89 967	- 60 335
Actions et droits rattachés	- 89 967			-89 967	- 60 335
Obligations	-			-	-
Titres OPCVM	-			-	-
* Variation des +/- values latentes			56 479	56 479	
*Variation des intérêts courus		-		-	
Solde au 31/12/2018	182 964	-	- 47	182 917	- 60 335

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 977 Dinars au 31/12/2018, contre un montant 14 242 Dinars au 31/12 2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
-Revenus des actions	-	6 768
- Revenus des Titres OPCVM	6 977	7 474
Total	6 977	14 242

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018, à 6 590 Dinars contre 5 363 Dinars du 01/01/2017 au 31/12/2017, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Intérêts/ Compte courant	6 590	5 363
Total	6 590	5 363

3-4 Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
- Montant	533 238
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets sur le capital</u>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 479
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-60 335
- Frais de négociation de titres	-168
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
- Montant	529 215
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
-Sommes distribuables de l'exercice	-2 328	-4 813
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-4 813	-
Total	-7 141	-4 813

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 904 Dinars contre 4 166 Dinars au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Gestionnaire	- 4*	1 584
- Dépositaire	1 908	2 582
Total	1 904	4 166

*le solde créditeur du compte gestionnaire provient de l'imputation directe du timbre fiscal sur ce compte. Ce solde a été régularisé le 29/01/2019.

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 65 160 Dinars contre un solde de 79 212 Dinars au 31/12/2017, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	6 989	7 866
- Honoraires du Liquidateur	-	2 976
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111
- CMF à payer	-	46
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	6 704	16 402
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	285	740
Total	65 160	79 212

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018, à 6 583 Dinars, contre 9 309 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire*	4 636	6 538
- Rémunération du dépositaire*	1 947	2 771
Total	6 583	9 309

*Sur demande du CMF, aucune rémunération n'a été perçue depuis le 01 Octobre 2018

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2018 au 31/12/2018, s'élèvent à 9 313 Dinars, contre 15 109 Dinars du 01/01/2017 au 31/01/2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	6 100	6 100
- Honoraires du Liquidateur**	2 674	2 976*
- Redevance CMF***	389	555
- Contribution Conjoncturelle	-	5 264
- Autres charges	120	169
- TCL	30	45
Total	9 313	15 109

*L'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

** Sur demande du CMF, les honoraires du liquidateur au titre de son second mandat renouvelé par l'AGE du 12 Octobre 2018 sont supportés par le dépositaire

*** Sur demande du CMF, aucune redevance n'a été acquittée depuis le 01 Octobre 2018

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 406 221 Dinars contre 395 399 Dinars au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Avoirs en banque	404 526	393 743
- Sommes à l'encaissement	233	261
- Sommes à régler	-212	-212
- Intérêts courus /compte courant	1 674	1 606
Total	406 221	395 399

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,19 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le gestionnaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 octobre 2018

La rémunération d'«ATTIJARI GESTION» au 31/12/2018, s'élève à 4 636 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le dépositaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 octobre 2018

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2018, s'élève à 1 947 Dinars TTC.

4- 3 Données par actions

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Total des revenus des placements	31,699	45,806	339,149	46,494	52,153
Charges de gestion des placements	-15,380	- 21,750	-139,832	- 24,940	- 24,744
Revenu nets de placements	16,319	24,055	199,316	21,555	27,409
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-21,759	-35,300	- 35,342	- 5,834	- 5,593
Résultat d'exploitation	-5,439	- 11,245	163,974	15,721	21,817
Régularisations du résultat d'exploitation	-	-	-150,661	0,083	0,950
Sommes distribuables de l'exercice	-5,439	- 11,245	13,313	15,804	22,766
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131,961	- 66,265	- 1 350,658	- 63,667	47,802
+/- values réalisées sur cession de titres	-140,970	243,693	875,520	- 5,542	38,187
Frais de négociation de titres	-0,393	- 4,093	- 45,115	- 1,666	- 2,152
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-9,401	-181,523	- 520,254	- 70,874	83,837
Résultat net de l'exercice	-14,840	-192,769	- 356,279	- 55,154	105,653
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-9,401	-181,523	- 520,254	- 70,874	83,837
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	556,097	- 0,395	- 7,050
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,401	- 181,523	35,843	- 71,270	76,787
Distribution de dividendes	-	13,313	15,804	22,766	24,533
Valeur liquidative	1 219,799	1 234,640	1 440,721	1 407,369	1 485,600

4- 4 Ratios pertinents

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Actif Net Moyen	520 751	554 069	3 562 049	5 087 380	5 038 549
Total charges / actif net moyen	3,05%	4,41%	2,10%	2,07%	2,06%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	1,68%	1,68%	1,68%	1,68%
autres charges / actif net moyen	1,79%	2,73%	0,42%	0,39%	0,38%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,45%	-0,87%	1,97%	1,06%	1,48%

Annexe 1

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
TITRES OPCVM		182 964,160	182 916,831	31,05%	35,04%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 761	182 964,160	182 916,831	31,05%	35,04%	0,15%
Total Général		182 964,160	182 916,831	31,05%	35,04%	